

COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE

**Miatrika ny Fanjakana tsara tantana
Oser la Bonne Gouvernance**



RAPPORT ANNUEL 2014



Villa Analamanga, près de la Banque Centrale de Madagascar – BP 873
Antaninarenina, Antananarivo, Madagascar

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	iii
RESUME	iv
I. INTRODUCTION	5
1.1. RAPPEL HISTORIQUE : du Conseil Supérieur pour la Lutte Contre la Corruption (CSLCC) au CSI ...	6
1.2. SYSTEME NATIONAL D'INTEGRITE (SNI)	6
1.3. REGLES DE BASE DES PILIERS D'INTEGRITE	7
1.4. INTEGRITE ET BONNE GOUVERNANCE	8
II. DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE GOUVERNANCE	9
III. ACTIVITES ET RESULTATS DU CSI EN 2014	10
3.1 GOUVERNANCE PUBLIQUE ET EFFICACITE DE L'APPAREIL ADMINISTRATIF DE L'ETAT	11
3.1.1. Séminaire gouvernemental.....	11
3.1.2. CONSULTATION SUR LA GOUVERNANCE PUBLIQUE : renforcement du DOS.....	12
3.2 GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE.....	13
3.2.1. RELANCE DU SYSTEME ANTI-CORRUPTION (en partenariat avec BIANCO et Justice) : une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption	13
3.2.2. TRANSPARENCE DE L'ADMINISTRATION A TRAVERS LA PROMOTION DE L'ACCES A L'INFORMATION	15
3.2.3. PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION : Visioconférence sur l'Efficacité et l'évaluation de la performance des Agents de l'Etat.....	18
3.3 GOUVERNANCE POLITIQUE	19
3.3.1. Gouvernance électorale : Atelier sur la transparence des financements des partis politiques	19
3.4 GOUVERNANCE SECURITAIRE.....	20
3.5 GOUVERNANCE LOCALE	22
3.5.1. Décentralisation	22
3.6 COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	22
3.6.2. Centre de documentation : pour un meilleur accès à l'information et au partage de connaissances	23
3.7 ACCUEIL STAGIAIRES.....	24
IV. DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT.....	25
V. RECOMMANDATIONS AUX AUTORITES ET PERSPECTIVES	26

LISTE DES ABREVIATIONS

ASSN	African Security Sector Network
BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
CENI-T	Commission Electorale Nationale Indépendante de la Transition
CND	Conseil National pour le Développement
CPAC	Chaine Pénale Anti-Corruption
CSI	Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité
CSLCC	Conseil Supérieur pour la Lutte Contre la Corruption
DOS	Document d'Orientation Stratégique
ENAP	Ecole Nationale de l'Administration Publique
EMMO NAT	Etat Major Mixte Opérations National
EMMO REG	Etat Major Mixte Opérations Régional
FDL	Fonds de Développement Local
HCC	Haute Cour Constitutionnelle
ILAC	Integrity Leadership for Africa Course
MFA	Ministère des Forces Armées
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ONI	Observatoire Nationale de l'Intégrité
PGLI	Programme de Gouvernance et de Développement Institutionnel
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRM	Président de la République
RSS	Réforme Système Sécuritaire
SADC	Southern African Development Community
SAMIFIN	Sampandraharha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola
SGP	Secrétaire Général de la Présidence
SNI	Système National d'Intégrité
UE	Union Européenne
UA	Union Africaine
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework

RESUME

Le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) a posé ses objectifs pour l'année 2014 autour du renforcement de la gouvernance publique. Le CSI soutient ainsi une meilleure prise en compte de la dimension gouvernance dans la gestion publique et dans les administrations. Par conséquent, les objectifs cités dans son Plan de Travail annuel concernent les éléments cités ci-après :

1. La priorisation de la relance des institutions et la Gouvernance Publique.
2. La relance du système judiciaire et du système de lutte contre la corruption.

Une étroite collaboration avec le Ministère de la Justice et le Bianco a été marquée durant l'année 2014 par un engagement tripartite signé en août.

3. La sensibilisation des piliers d'intégrité en les appuyant dans la mise en œuvre des principes de gouvernance dans le but de rétablir la confiance entre les citoyens, l'Administration et le secteur privé.
4. La vulgarisation des outils de gouvernance comme la charte accès à l'information, conflit d'intérêt.
5. Développer une meilleure efficacité du comité.

L'année 2014 a été marquée essentiellement par les consultations sur la gouvernance au niveau local, auprès des responsables régionaux, des secteurs publics, des secteurs privés et des OSCs. Cette consultation a permis de débattre et de recueillir des éléments utiles pour enrichir le document d'orientation stratégique (DOS), afin d'élaborer le Plan National de Bonne Gouvernance. Le DOS présente les contraintes et les problématiques de la gouvernance et propose des axes majeurs ainsi que des objectifs à atteindre.

I. INTRODUCTION

Le présent rapport annuel retrace les activités du CSI durant l'année 2014 et évoque les perspectives pour 2015.

Après avoir élaboré la stratégie nationale de lutte contre la corruption et créé le BIANCO, le CSI a analysé les causes profondes des faiblesses des administrations. Le résultat des recherches l'a conduit à proposer un document de bonne gouvernance de nature à prendre en compte les principaux manquements généralement constatés :

- la redevabilité insuffisante par un compte rendu non effectif et non systématique.
- la transparence mal acceptée : les documents publics appuyant les décisions demeurent souvent hors d'atteinte ;
- la primauté du droit : de nombreux cas de corruption ou simplement des retards considérables rendent la justice fictive pour nombre de citoyens ;
- l'efficacité et l'efficience encore faibles : au lieu d'une culture du résultat, les administrations se contentent le plus souvent d'une culture de l'intention ;
- La prospective inexistante : loin d'anticiper les évolutions sociales et les besoins futurs, l'administration réagit sous la contrainte des événements.

Il s'agit donc de renforcer les capacités à résister aux dérives à travers un programme intitulé « développement du système national d'intégrité ». Ce concept de SNI, emprunté à l'ONG Transparency International, identifie une douzaine d'institutions au sens large (exécutif, législatif, judiciaire, partis politiques, médias, églises etc.) dont la raison d'être repose sur des règles de base, faute de quoi non seulement elles s'affaiblissent mais surtout elles font peser sur les autres le poids de leur défaillance. Par contre, si les institutions jouent leur rôle, le poids est partagé et le « système tient ».

La bonne gouvernance englobe les principes, les outils, les mécanismes, les processus et les institutions à travers lesquels l'Etat exerce ses pouvoirs et à travers lesquels les citoyens exercent leurs droits.

Les perspectives du CSI pour l'année 2015 s'orientent vers l'appui au renforcement de la Gouvernance Publique et de l'Etat de Droit, l'accompagnement du Gouvernement dans la réalisation du Plan National de Développement de l'axe n°01 « la gouvernance, l'Etat de Droit, la sécurité, la Décentralisation, la démocratie et la solidarité nationale » et aussi le suivi des activités réalisées en matière de Gouvernance durant les années antérieures.

1.1. RAPPEL HISTORIQUE : du Conseil Supérieur pour la Lutte Contre la Corruption (CSLCC) au CSI

A l'issue de la grave crise post-électorale de 2002, les autorités ont décidé, avec l'appui des partenaires internationaux, de lutter sérieusement contre la corruption. Ce fléau anti-économique était en effet décrié depuis de nombreuses années sans qu'une politique globale n'ait vu le jour.

C'est ainsi que le Conseil Supérieur de Lutte contre la Corruption a développé le premier programme anti-corruption et créé le BIANCO. Devenu CSI par décret 2006-207 du 21 mars 2006, il demeure un organisme rattaché à la Présidence avec pour mission d'élaborer et de proposer aux autorités des politiques d'intégrité.

De l'anti-corruption à la Gouvernance :

Après avoir créé le BIANCO en 2004 puis le SAMIFIN en 2008, le CSI a estimé qu'il ne fallait pas les laisser seuls dans cette lutte. L'ensemble des institutions devait participer.

Il faut entendre par institutions, publiques ou privées, tout ce qui produit des normes et définit des comportements — tels que l'aptitude des dirigeants à dépasser les clivages politiques et à rechercher un compromis, et celle de la société civile à promouvoir une plus grande cohésion nationale et politique — ainsi que le cadre réglementaire, législatif et organisationnel.

Cela a conduit le CSI à reprendre les principes de la bonne gouvernance, en tant que moyens adéquats pour relever le niveau général d'intégrité. En effet, l'intégrité ne se limite pas à lutter contre la corruption, elle vise à répandre une éthique au sein de la société et en particulier à soumettre l'Etat au droit. La confiance du public naît de ce processus.

1.2. SYSTEME NATIONAL D'INTEGRITE (SNI)

Le Système National d'Intégrité est à un pays ce que le système immunitaire est à notre corps. Il sert à le protéger contre les dérives. L'intégrité se manifeste dans trois domaines : le respect de l'Etat de droit, le respect des droits humains et la réduction de la corruption. Pour y parvenir, il faut s'appuyer sur des institutions publiques et privées (« les piliers d'intégrité »). Leur capacité à jouer leur rôle détermine la solidité du système. A la base, l'édifice repose sur le soutien du public.

Ainsi, on peut représenter un SNI comme un temple grec, composé de piliers dont la solidité dépend du respect de leurs règles de bases et de la confiance du public.

Ces piliers sont interdépendants, c'est-à-dire que la faiblesse des uns peut constituer une charge additionnelle pour les autres.

Par ailleurs, le système national d'intégrité doit être compris comme un système de contre-pouvoirs qui amène chaque institution à surveiller les autres et rendre des comptes. Il se crée ainsi un cercle vertueux où les différents piliers sont responsables les uns envers les autres et où nul n'est plus en position de dominer l'ensemble du système.



1.3. REGLES DE BASE DES PILIERS D'INTEGRITE

PILIERS	REGLES DE BASE
Partis politiques	Proposer des politiques publiques et former les citoyens
Société civile	Interpeller les autorités
Médiature	Répondre aux réclamations des victimes des dysfonctionnements de l'Administration
Corps de contrôle	Exercer un contrôle efficace des dépenses publiques
Système judiciaire	Appliquer la loi avec équité et dans le respect des droits humains
Média	Traiter l'information avec rigueur et honnêteté
Secteur privé	Promouvoir la concurrence loyale
Parlement	Contrôler réellement l'exécutif et proposer des lois
BIANCO	Diffuser une culture du refus de la corruption et appliquer la loi en toute indépendance
Exécutif	Préserver le bien public et promouvoir un développement harmonieux
Eglises	Interpeller la société sur ses dérives
Organismes internationaux	Lier leurs interventions au strict respect de la bonne gouvernance

1.4. INTEGRITE ET BONNE GOUVERNANCE

Le CSI considère que la bonne gouvernance est le meilleur moyen de faire avancer l'intégrité des institutions. Il propose des projets susceptibles de créer un mouvement irréversible vers la transparence et la redevabilité (accountability), et ainsi restaurer la confiance envers l'Etat.

Ces projets visent à transformer les institutions en piliers d'intégrité en suscitant à respecter ses règles de base incombant à chaque pilier. On peut classer ces piliers en trois catégories :

- public : parlement, exécutif, judiciaire, corps de contrôle
- semi-public ou privé : BIANCO, Médiature de la République, organismes internationaux, media
- privé : partis politiques, autorités morales (églises et autorités traditionnelles), secteur privé, société civile.

Les projets consistent essentiellement à promouvoir la Gouvernance Publique à travers ces 03 caractéristiques :

- La Gouvernance en tant que concept ;
- La Gouvernance en tant que mécanisme ;
- La Gouvernance en tant qu'outils.

Les institutions publiques et privées devraient ainsi acquérir un savoir-faire suffisant pour défendre leurs propres projets en matière d'intégrité.

Le CSI a choisit une approche par la Gouvernance pour ces projets et considère les sphères de gouvernance suivantes :

- La Gouvernance Administrative visant une meilleure performance des services publics ;
- La Gouvernance locale intégrant le processus de décentralisation et de déconcentration de l'Administration au service du développement local ;
- La Gouvernance économique traitant notamment de la Gouvernance des ressources naturelles (mines, forêts, bovidés, etc.), la Gouvernance des finances publiques (la gestion budgétaire, la fiscalité, etc.) ;
- La Gouvernance politique incluant la Gouvernance électorale, les processus de prise de décision, l'élaboration de politique publiques, la démocratie locale, etc.

Le CSI peut s'orienter vers d'autres pistes en fonction de la mise en œuvre des projets et programmes.

II. DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE GOUVERNANCE

Le *Document d'orientation stratégique* (DOS) est un document-cadre à moyen et long terme. Il s'agit d'un cadre général de référence qui énonce les principes et indique les objectifs majeurs. Il s'enrichit de l'expérience tirée des programmes de gouvernance initiés depuis plusieurs années au sein de l'Administration. Sa finalité est non seulement de capitaliser les différents acquis mais aussi d'anticiper les évolutions de l'Administration. Il est donc amené à évoluer au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Les déficits de gouvernance constatés concernent notamment :

- a. La patrimonialisation de l'Etat : les administrations publiques sont souvent captées par des intérêts privés.
- b. L'inefficacité des services publics : mal dotés et peu motivés, leurs agents cherchent d'abord les moyens de leur survie.
- c. Le déficit d'évaluation des performances : les résultats ne sont ni mesurés, ni sanctionnés. Les agents peu performants voire corrompus bénéficient du même traitement que les autres, décourageant les bonnes volontés et paralysant les initiatives.
- d. L'inflation des textes réglementaires : l'habitude de produire un nouveau texte pour chaque problème qui surgit crée la confusion et même parfois cache des manœuvres douteuses.
- e. La faiblesse du pouvoir législatif : par tradition présidentieliste forte et par manque de compétence, le parlement joue peu son rôle de contrôle du gouvernement et encore moins celui de proposer des lois.
- f. Les dysfonctionnements du système judiciaire : les suspicions d'allégeance aux autorités et de corruption ruinent la crédibilité des magistrats.
- g. La persistance de la corruption : malgré des efforts consentis (BIANCO, codes de conduite etc.), le niveau général de corruption remonte, annulant les acquis (IPC 2013 inférieur à celui de 2004) et s'aggrave même dans certains secteurs (forêts) ;
- h. La concentration et la centralisation des pouvoirs publics : la bonne gouvernance locale, véritable raison d'être de la décentralisation, touche directement à la vie des gens ;
- i. Les conflits d'intérêts : ne pas gérer ce type de conflits met les fonctionnaires d'autorité en position de confondre l'intérêt public et l'intérêt privé (le leur ou celui de proches). Cette situation crée le doute dans l'esprit des agents de l'Etat et du public ;
- j. Le système d'information déficient : les documents des administrations appartiennent au public dans la mesure où ils sont produits avec de l'argent public. De plus, leur diffusion permet aux citoyens de comprendre les décisions prises en leur nom.

Répondre aux défis précédemment énoncés nécessite une volonté politique forte, elle-même soutenue par la demande des citoyens, du secteur privé et de la société civile. La stratégie de mise en œuvre s'ordonne autour des axes suivants :

- a. La gouvernance administrative pour une meilleure performance de l'appareil administratif : elle couvre la qualité des services réellement rendus au public (standards

- de service), la fiabilité du système judiciaire, la gestion des ressources humaines, la juste allocation des dépenses, etc. ;
- b. La gouvernance locale fait converger les deux processus jumeaux de la décentralisation et de la déconcentration dans le but d'appuyer le développement des régions ;
 - c. La gouvernance économique : traitant notamment de la gouvernance des ressources naturelles (mines, forêts, bovidés, etc.), la gouvernance des finances publiques (transparence budgétaire, équité fiscale), etc. ;
 - d. La gouvernance politique : la gouvernance électorale (représentation équitable, amélioration de l'offre politique), le processus de prise de décision, l'élaboration des politiques publiques, la démocratie locale, la gouvernance parlementaire etc.

Les activités citées dans le présent rapport avec les résultats y afférents démontrent la concrétisation des aspects des différentes dimensions de la gouvernance du document d'orientation stratégique élaboré par le CSI.

III. ACTIVITES ET RESULTATS DU CSI EN 2014

Les activités du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) pour l'année 2014 ont été centrées sur :

- La relance des Institutions de l'Etat en matière de gouvernance, à travers quatre dimensions : administrative, économique, politique, locale.
- L'enrichissement du Document d'Orientation Stratégique (DOS) par des consultations ciblées dans trois ex-chefs-lieux de Province à savoir Toamasina, Toliara et Mahajanga, dans le but d'élaborer un Programme National de Bonne Gouvernance à Madagascar.
- L'appui au BIANCO sur la réactualisation de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption.
- Le Développement de partenariats avec les autres institutions et organismes.

3.1 GOUVERNANCE PUBLIQUE ET EFFICACITE DE L'APPAREIL ADMINISTRATIF DE L'ETAT

Contexte du projet

La relance des Institutions de l'Etat constitue une thématique majeure de gouvernance publique, principalement en ce qu'elle est nécessaire pour que l'Etat puisse mieux accomplir ses finalités propres. Les missions essentielles de l'Etat relèvent notamment du service pour l'intérêt général et l'accompagnement du développement. Dès lors que les finalités de l'Etat sont clairement définies, la question relative aux règles et mécanismes spécifiques de son fonctionnement pour l'accomplissement de ses missions sont posées. Il consiste alors à s'intéresser non plus seulement aux fins mais aussi aux moyens de l'action publique, principalement à cet instrument de l'action publique qu'est l'appareil administratif de l'Etat. La notion de l'efficacité de l'appareil administratif révèle ici toute son importance dans la mesure où celle-ci concourt à renforcer l'action de l'Etat lui-même.

Il est donc nécessaire de se concentrer sur cet aspect important de l'efficacité de l'Etat par le biais de son appareil administratif. L'efficacité est un rapport entre l'importance des moyens engagés pour atteindre certaines fins et la dimension de ces fins elles-mêmes.

Mais se référant à l'Etat auquel est indissociable de la spécificité de l'action publique, nous relevons les dimensions suivantes incombant à un Etat efficace :

- Un Etat qui répond aux attentes et besoins de ses citoyens
- Un Etat capable de se soumettre au droit et de respecter le droit
- Un Etat capable d'appliquer le droit
- Un Etat capable de déléguer son pouvoir
- Un Etat capable d'asseoir et de faire valoir son autorité

3.1.1. Séminaire gouvernemental

Actions et résultats

Le 30 Juin 2014, la Primature en la présence de Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Dr KOLO Roger, a appelé tous les membres du Gouvernement, à répondre à l'invitation du CSI pour un séminaire gouvernemental au Ministère des Affaires Etrangères. C'est un séminaire relatif à la gouvernance publique et l'efficacité de l'appareil administratif de l'Etat, avec pour objectif principal d'engager une réflexion pour une compréhension commune du concept d'efficacité de l'administration dans l'optique de l'amélioration de l'action de l'Etat.

Vu l'importance que revêt cette notion d'efficacité de l'Etat dans l'accomplissement des missions essentielles assignées à l'Etat, et afin de mieux considérer les réalités et problématiques sous-jacentes à l'efficacité de l'action publique, et notamment afin de pouvoir étendre et renforcer cette démarche de gouvernance pour l'amélioration de l'efficacité de

l'administration, des séances débats et discussions sur la thématique de la gouvernance publique et de l'efficacité de l'appareil administratif de l'Etat ont été menées.

A l'issue de ce séminaire, nous avons pu identifier les défaillances et facteurs de blocages entravant l'efficacité de l'administration ; d'apprécier la prise en compte de la dimension gouvernance dans les règles spécifiques de fonctionnement de l'Etat ; et enfin de concevoir de programme d'actions et d'outils pour la mise en œuvre des résolutions et recommandation pour l'amélioration de l'efficacité de l'appareil administratif de l'Etat.

Des thématiques sur la gouvernance publique, des règles de fonctionnement de l'appareil administratif de l'Etat, et l'efficacité de l'administration ont été exposées lors de ce séminaire.

Ce séminaire ne devrait pas en rester là, d'autres séminaires de haut niveau seront à envisager. Des mobilisations et des mesures d'accompagnement devraient suivre.

Le 10 juillet 2014, avec le CSI, le PGDI 2 et le PNUD, un atelier appelant des décideurs, aussi bien responsables de Ministères que des hauts responsable de l'Administration Publique a été organisé. A l'issue de l'atelier, une note conceptuelle a été élaborée par le CSI et le PGDI 2. Cette note conceptuelle s'inspire du DOS mentionné plus haut. Les quatre dimensions de la gouvernance ont été de nouveau mises en exergue à savoir la gouvernance administrative, la gouvernance locale, la gouvernance économique et la gouvernance politique.

3.1.2. CONSULTATION SUR LA GOUVERNANCE PUBLIQUE : renforcement du DOS

Lors de ses missions à Toamasina, Mahajanga et Toliara sur la lutte contre la corruption avec le BIANCO, qui est l'un des éléments de la promotion des principes de la bonne gouvernance, le CSI avec la collaboration du BIANCO, a consulté des différentes entités à savoir les responsables des régions, les secteurs publics et privés, les Organisations des Sociétés Civiles pour échanger, collecter et connaître davantage les déficits de gouvernance au niveau local. Les participants ont également proposé des recommandations pour y remédier.

Certaines de ces recommandations portent notamment sur les dimensions de gouvernance proposées par le CSI. Les résultats obtenus seront utilisés pour enrichir le Document d'Orientation Stratégique (DOS) de Bonne Gouvernance dans le but d'élaborer dorénavant un Programme National de Bonne Gouvernance en 2015.

Il est à noter que le CSI a été mandaté par le Président de la République pour élaborer le Programme National de Bonne Gouvernance (lettre N° 377/PRM/SGP/14, du 13 octobre 2014).

3.2 GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

3.2.1. Recrutement du DIRECTEUR GENERAL DU BIANCO

La procédure de recrutement du Directeur Général du BIANCO a été organisée puisque le mandat du précédent Directeur Général arrivait à son terme.

La loi 2004-030 prévoit en son article 20 un appel à candidature ouvert, conduit par le CSI. Un Comité ad hoc a été constitué et composé de :

- Le Médiateur de la République, membre du CSI, Président
- Un représentant de la Gendarmerie Nationale
- Un représentant de la Police Nationale
- Un membre des Comités consultatifs du BIANCO
- Trois membres de la société civile
- Un représentant de l'Université
- Un représentant du Ministère de la Justice

La procédure s'est déroulée en trois étapes : (i) analyse des dossiers de candidature, (ii) interview des candidats présélectionnés et (iii) enquête de moralité des dix candidats retenus pour entretiens. L'enquête de moralité consiste à vérifier l'authenticité des déclarations faites dans les CV, y compris les références citées.

A l'issue du processus, le Comité ad hoc a présenté les trois meilleurs candidats au Président de la République, qui a choisi le Directeur Général pour un mandat unique de cinq ans (2014-2019).

Dix ans après la création du BIANCO et au sortir d'une crise multiformes qui a mis à mal les principes de bonne gouvernance, il apparaît que le système anti-corruption (BIANCO, CSI, SAMIFIN, Chaîne Pénale Anti-Corruption) a tout à gagner à marquer d'un geste fort la nomination du troisième Directeur Général du BIANCO.

3.2.2. RELANCE DU SYSTEME ANTI-CORRUPTION (en partenariat avec BIANCO et Justice) : une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption

Contexte du projet

Dans le but d'améliorer l'efficacité du Système anti-corruption et de réduire la perception de la corruption, le CSI a envisagé un projet de relance de ce système en collaboration avec le Ministère de la Justice et la plateforme du système anti-corruption à savoir BIANCO, CPAC, SAMIFIN.

Ce projet a pour objectifs d'analyser tous les problèmes et défaillances au niveau de chaque composante du système anti-corruption, une synergie entre les trois membres de la plateforme a été établie, assorti d'un mécanisme de coordination/ contrôle des dossiers de corruption. Au cours du dit projet, suite aux différents entretiens avec les institutions citées ci-dessus, la

nécessité d'une réactualisation de la stratégie de lutte contre la corruption se fait de plus en plus sentir. Puisque la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale est un impératif pour atteindre l'objectif de sortir définitivement Madagascar de l'emprise d'une corruption généralisée.

Compte tenu de l'urgente nécessité d'obtenir des résultats palpables pour recouvrer la crédibilité du programme de lutte contre la corruption, une nouvelle stratégie est à mettre en place.

Actions et résultats

- **Ateliers régionaux et national**

Un cadre global de collaboration du CSI avec le Bianco et le Ministère de la Justice a été établi et adopté. Ce nouveau cadre s'inscrit à la fois dans la continuité de cette collaboration, et surtout pour lui donner un nouvel élan afin de répondre à la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption et d'obtenir le plus rapidement possible des résultats concrets et tangibles.

Désormais, le cadre de collaboration entre les trois entités servira de référence à la mise en œuvre des actions de lutte contre la corruption. Le cadre de collaboration sera ainsi érigé en document et adopté sous forme d'engagement émanant des parties prenantes. S'agissant de mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption, le CSI a un rôle essentiel à jouer en tant que structure de surveillance et d'évaluation.

Par ailleurs, le CSI joue un rôle de conseil et d'animateur dans la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la corruption. Enfin, le CSI a pour mission d'appuyer la politique de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans la réforme de la justice.



Le CSI a profité des missions de consultation sur la révision de la stratégie de lutte contre la corruption, conjointement avec le BIANCO, pour consulter les responsables régionaux dans les ex province de Mahajanga, Toamasina et Toliara du 24 Novembre au 04 Décembre 2014 sur les questions de gouvernance.

3.2.2. TRANSPARENCE DE L'ADMINISTRATION A TRAVERS LA PROMOTION DE L'ACCES A L'INFORMATION

L'accès à l'information traduit concrètement le droit des citoyens à connaître les fondements des décisions prises par toute administration publique. Ce droit constitue la base de la bonne gouvernance. Comme finalité, une loi devrait codifier les conditions dans lesquelles ce droit s'exerce.

Selon l'expérience de nombreux pays en Afrique, l'accès à l'information n'est jamais une initiative de l'Etat mais résulte d'une forte demande de la société civile. Le CSI se propose de relancer une initiative visant à faire accepter le principe que tout document de l'Etat appartient au public, car produit avec de l'argent public, sauf exception dûment établie.

Pour l'année 2014, la majorité des activités du CSI sur l'axe Transparence ont été appuyées financièrement par la Banque Mondiale à travers le PGDI, phase2. Elles sont la suite logique et la concrétisation des principes fondamentaux stipulés dans la Charte sur l'accès à l'information élaborée et signée en 2013. La charte est la version allégée du projet de texte sur la loi sur l'accès à l'information élaboré par le CSI en 2006.

Le projet vise donc à :

- Inculquer la culture de l'information : informer du côté de l'Administration, et s'informer du côté des citoyens,
- promouvoir une culture de la transparence au sein de l'Administration publique ;
- instaurer une confiance réciproque entre l'Etat et les citoyens ;
- mettre en place un mécanisme pérenne de mise à disposition des documents détenus par les administrations centrales et déconcentrées.

Actions et résultats

3.2.2.1. Effectivité de la charte sur l'Accès à l'information et gestion de connaissances

- **Atelier de regroupement des institutions signataires de la charte et sur l'effectivité de la mise en œuvre, 8 et 9 MAI 2014, Hôtel ASTAURIA Antanimena**

Dans le cadre du PGDI phase 2, le CSI a participé activement à l'organisation de l'atelier technique regroupant les responsables de documentation et d'information des institutions signataires de la charte d'accès à l'information et au partage de connaissances a été tenu pendant deux jours à l'Hôtel Astauria Antanimena. Ledit atelier est mené conjointement par l'Observatoire National de l'Intégrité (ONI) et la Plateforme pour l'accès à l'information, avec le concours du PGDI 2.

L'objectif global est de s'approprier des principes fondamentaux de la charte. De cet objectif global découlent les objectifs spécifiques suivants :

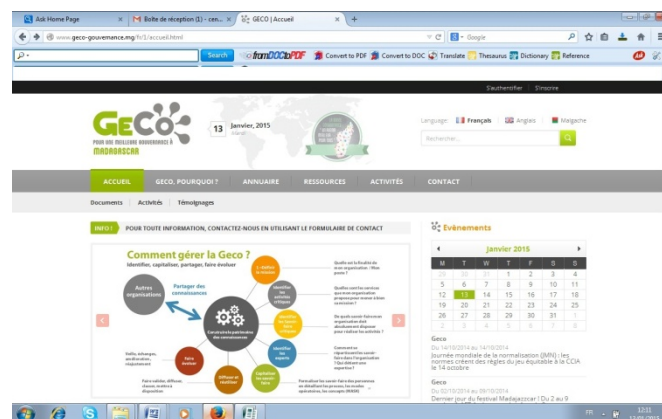
- a) effectuer un état des lieux de l'existant, la gestion et la diffusion d'information documentaire au sein des institutions signataires,
- b) initier et/ou renforcer les responsables de l'information documentaire aux principes directeurs de la gestion d'un Service d'information et de Documentation (SID) au sein de l'Administration,
- c) appuyer à promouvoir le développement d'un large partage du fonds documentaire de l'institution de rattachement et,
- d) inciter une synergie d'actions entre les différents acteurs de l'information documentaire au sein de chaque institution signataire.

34 institutions ont été représentées.



➤ Plateforme sur la gestion de connaissances sur la gouvernance (GECO)

Pour renforcer la promotion de la gouvernance, une plateforme technologique a été créée par le PGDI 2 et ses partenaires. Il s'agit d'un site web qui vise à partager des informations sur la gouvernance en général, et développer une bonne visibilité des activités des entités promouvant les thématiques de la gouvernance. Pour la pérennisation de ladite plateforme, il a été suggéré à ce qu'elle soit relayée par le CSI à partir de 2015. Le CSI se chargera notamment de l'animation du site web (voir capture d'écran ci-après).



3.2.2.2. Visio- conférence sur la Transparence dans l'Administration

Toujours à propos de transparence, une visioconférence a été organisée à Antananarivo le 13 juin 2014 entre Madagascar et la Suisse. Cette Visio Conférence a pour intitulé « *Transparence et Administration : mariage impossible ou révolution administrative ?* ». Le principal intervenant était M. J.-P. VILLENEUVE, professeur assistant senior de l'Université de la Suisse italienne et également professeur associé de l'Ecole Nationale de l'Administration publique (ENAP Quebec Canada).



Le Professeur Villeneuve a partagé ses recherches, ses expériences et son point de vue sur la notion et le concept de transparence qui engendre en fait une responsabilisation, une participation citoyenne et une redevabilité des Autorités vis-à-vis des citoyens. A travers cette visioconférence, nous avons appris que le terme transparence ne suffit pas. Il est associé à d'autres qualificatifs tels que « **transparence laborieuse, déviée, entravée** ». La transparence se manifeste également par une typologie claire, une catégorisation différente, entre autres : **transparence documentaire, budgétaire, organisationnelle...**

La transparence se fait alors sentir à travers une volonté forte de partager, diffuser et faire accéder les informations détenues au sein de l'Administration, d'où par la suite une redevabilité (obligation de rendre compte des Autorités, Représentants de l'Etat, et l'Etat lui-même vis-à-vis des citoyens). L'information appartient au public et doit revenir au public.

Pour le CSI et ses partenaires dans le projet (ONI, PGDI 2 entre autres), c'est un travail de longue haleine qui nécessite un besoin de partager. Inculquer petit à petit la culture de l'information consiste à informer du côté de l'Administration, et s'informer du côté des citoyens. Le défi est donc d'inverser la tendance : que le libre accès aux informations soit la règle et la rétention l'exception. Lutter contre la culture du secret va de pair avec lutter contre la corruption.

3.2.3. PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION : Visioconférence sur l'Efficacité et l'évaluation de la performance des Agents de l'Etat

La performance, associée à l'efficacité-efficience (obtenir les meilleurs résultats au moindre coût) est l'un des principes fondamentaux de la bonne gouvernance. Pour y voir clair et profiter des expériences d'autres pays, le CSI a organisé une visioconférence intitulée « Evaluation de la performance des Agents de l'Etat ».

Le Professeur Yves EMERY de l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), de l'Université de Lausanne, a partagé ses recherches et expériences sur la gestion des ressources humaines dans la Fonction Publique en général et l'évaluation de la performance des Agents de l'Etat en particulier.



Des responsables étatiques notamment dans la gestion des ressources humaines, du secteur privé et les sociétés civiles ont participé à cette vidéoconférence.

Pour le cas de Madagascar : Il a été constaté que la performance des Agents de l'Etat malgache n'est pas encore réellement mesurée. Pour l'instant, un bulletin Individuelle de notation systématique (BIN) sans

entretien entre l'évaluateur et l'individu permet à l'agent de passer d'une catégorie à une autre (ou pour renouveler son contrat).

En d'autres termes, les agents ne sont pas évalués à travers leurs propres résultats. Ce qui jette un doute sur la réelle performance de nombreux agents de l'Etat. Ce qui explique en partie la difficulté à fournir des services stables et prévisibles aux usagers.

De ce fait, les recommandations suivantes ont été prises en compte :

- a) Rechercher des impacts et des valeurs ajoutées pour parvenir à une culture de résultats,
- b) Appuyer, voire créer pour certains, un service de ressources humaines,
- c) Passer à une gestion des ressources humaines centrée sur les personnes,
- d) Déployer une stratégie fondée sur objectifs précis, nécessitant un management des performances en cohérence avec les objectifs de l'Etat.

Nous avons appris que des réformes ont été déjà étudiées et proposées au sein de la Direction Générale de la Fonction Publique. Une éventuelle concrétisation desdites propositions s'avère nécessaire pour arriver justement à la culture de résultats, clé de voûte de tout développement et de toute performance dans l'Administration.

3.3 GOUVERNANCE POLITIQUE

3.3.1. Gouvernance électorale : Atelier sur la transparence des financements des partis politiques

Il est à rappeler que le CSI dans sa mission de promouvoir la Gouvernance en général a apporté sa contribution en 2010, en élaborant et remettant à la CENI un manuel intitulé : « Organisme de Gestion des Elections- Manuel de Référence ». L'objectif recherché était « des élections crédibles, transparentes, acceptées par tous ».

Les élections de 2013 ont permis à Madagascar de sortir de la crise politique qui le minait depuis cinq ans. Des efforts considérables ont été faits par la CENI-T pour atteindre les résultats cités plus haut. Cependant, des améliorations du cadre juridique se révèlent indispensables, en plus des recommandations des Observateurs Electoraux Internationaux. Quant aux bonnes pratiques dans les différentes phases du processus électoral, elles sont évidemment à capitaliser.

Ce cadre juridique a soulevé et soulève encore de sérieux problèmes jusqu'ici. Il mérite une attention particulière pour prévenir les problèmes aux prochaines élections. L'idée centrale est l'égalité de chances des candidats, mais aussi la moralité, l'intégrité des élus dans la mission qui les attend.

Le contexte actuel est une opportunité à saisir pour faire les nécessaires réformes ou compléter les omissions du cadre réglementaire. D'où l'enjeu de cet atelier de concertation des parties concernées par le processus électoral.

Financé par « Integrity Leadership for Africa Course » (ILAC), cet atelier sur la Gouvernance Electorale fut organisé le 03 et 04 Juillet 2014. Cet atelier a vu la participation de représentants de la CENIT, de la CES/HCC, de la Primature, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, du Tribunal Financier, du BIANCO et du SAMIFIN.



L'objectif était de trouver une solution concertée au problème récurrent du financement des campagnes électorale, en particulier de la traçabilité des sources, pour rendre les élections « crédibles, transparentes et acceptées par tous ».

Les textes réglementaires en application soit du Code Electoral, soit de la loi sur les partis politiques sont incomplets sur ce sujet. Ainsi on constate :

- L'inexistence d'un financement étatique, d'autant plus difficile à réaliser, compte tenu du nombre pléthorique de partis politiques
- L'opacité des sources de financement des partis.

Cette omission dans la réglementation a permis des abus sous différentes formes lors des dernières campagnes présidentielles et législatives. Ils ont été soulevés lors de l'atelier et les participants ont avancé des éléments de solutions :

Il faudrait compléter le décret existant sur les points suivants :

- Les subventions étatiques, comme moyen de mettre fin aux surenchères financières en mettant les candidats à égalité de chances.
- L'obligation de rendre transparentes les sources de financement des partis et l'utilisation des fonds.
- La définition précise du mécanisme et de modalités de contrôle et la désignation des juridictions compétentes.

Ensuite il faudrait éventuellement procéder à la réforme du Code Electoral pour les sanctions, (individuelles ou collectives) en cas de non respect de la réglementation.

L'élaboration d'un tel décret, ou la réforme du Code Electoral pour les sanctions, relève du Ministre de l'Intérieur. D'où la collaboration étroite du CSI avec ce Ministère. Mais l'aval de la hiérarchie pour les deux entités est indispensable dans l'élaboration et la réforme des textes envisagés.

3.4 GOUVERNANCE SECURITAIRE

Compte tenu de la recrudescence de l'insécurité, sévissant actuellement à Madagascar, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, un travail de réflexion, visant la réforme du système sécuritaire s'avère incontournable et urgent, car la population n'arrive plus à produire en toute quiétude. Ce travail est crucial car la défense et la sécurité intérieure figurent parmi les piliers traditionnels de la souveraineté nationale.

Seules les forces de police conçoivent la politique sécuritaire et en assurent la mise en œuvre. On a l'impression qu'elles sont les seules à être responsables de la sécurité, malgré l'existence des textes réglementaires impliquant plusieurs départements dans ce secteur : Primature, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la justice, EMMO NAT, EMMO REG, etc. Il n'y a ni synergie des actions ni contrôle démocratique au niveau du système sécuritaire actuel. Les missions de sécurisation sont généralement effectuées en ordre dispersé.

Ce programme a pour objectif de transformer le système sécuritaire à Madagascar, lequel comprend tous les acteurs, leurs rôles, responsabilités, et actions, qui unissent leurs efforts afin que la gestion et le fonctionnement de ce système soit respectueux des normes démocratiques et des principes de bonne gouvernance.

Pour ce faire des activités préalables comme réunir tous les documents contenant cette notion de Réforme de Système Sécuritaire, et des rencontres ciblées au sein des départements cités en haut ont été réalisées.

Toujours pour étoffer les études sur le projet « Reforme du Système Sécuritaire », le CSI a participé en novembre 2014 à un atelier de consultation et d'évaluation conjointe sur la réforme de la sécuritaire à Madagascar. Etaient présents : représentants de l'UE, UA, SADC, Nations Unies, OIF, ASSN, Primature, MDN, CSI, MID, les Autorités publiques civiles et militaires, ainsi que les acteurs non étatiques.



L'objectif principal consistait à mettre en place un cadre politique dans lequel les Etats membres pourront formuler, concevoir, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les processus de réformes du secteur de la sécurité. Les objectifs de cet atelier étaient de :

- Offrir une plate forme pour l'orientation de la RSS, la formation et le renforcement des capacités pour aider les personnes, les groupes et les institutions africaines à participer de façon plus efficiente aux processus RSS et pour mettre en place un instrument africain de plaidoyer en matière RSS ;
- Donner les orientations pour les partenaires et les relations avec les organisations internationales et les autres partenaires qui travaillent avec l'UA, et les Etats membres dans le processus de RSS ; et
- Servir de fondation pour la contribution africaine au cadre d'orientation de la RSS des Nations Unies.

3.5 GOUVERNANCE LOCALE

3.5.1. Décentralisation

Le CSI a contribué au lancement officiel de la Campagne National des nouveaux textes sur la Décentralisation avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) les 16 et 17 octobre 2014.

Ces textes sont la loi organique n°2014-018 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires ; la loi n°2014-020 relative aux ressources des collectivités territoriales, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, aux fonctions, et aux attributions de leurs organes ; la loi n°2014-021 relative à la représentation de l'Etat, la méthodologie d'élaboration, les principes régissant la décentralisation et les innovations apportées par ces nouvelles lois ont été mis en exergue par le MID dans sa présentation.

Le MID a fait le lobbying de l'adoption de ces trois lois car la Constitution prévoit des dispositions nouvelles sur la décentralisation. La refonte et l'actualisation des anciennes lois sur la décentralisation s'avèrent incontournables, afin d'assurer la mise en œuvre d'une décentralisation cohérente avec les principes de bonne gouvernance.

Parmi les innovations, on peut citer la création du Fonds National de Péréquation, la sanction de la non transmission répétée aux représentants de l'Etat des actes pris par les élus des Collectivités décentralisées.

3.6 COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

3.6.1. Communication institutionnelle : pour une meilleure visibilité de l'institution

La communication institutionnelle (ou publique) présente encore des lacunes de visibilité dans l'Administration publique. Peu de ministères affectent un budget suffisant à la fois pour améliorer la communication et la documentation au sein de leurs établissements respectifs. Or, vendre des valeurs est difficile alors que « pour exister, il faut informer ».

➤ **Bulletin d'information : « Bulletin d'Intégrité et de Gouvernance » : ses premiers numéros**



Ainsi, le CSI, pour une bonne visibilité de l'institution, publie un Bulletin d'information intitulé : **Bulletin d'Intégrité et de Gouvernance**, de quatre pages, paraissant tous les deux mois. Les trois premiers numéros ont été édités grâce au financement de la Banque Mondiale via PGDI 2.

Bulletin n° 1 (mars-avril)	résume l'historique du CSI, les points clés des principes de bonne gouvernance
Bulletin n° 2 (mai-juin):	retrace les points essentiels du Document d'Orientation Stratégique de bonne gouvernance et les activités effectuées durant la période
Bulletin n° 3 (juillet-août)	donne les grandes activités réalisées pendant la période notamment sur la gouvernance électorale et administrative
Bulletin n° 4 : (septembre-octobre)	Cite les points-clés du PND, fait un rappel sur la PGE, et les activités de la période (relance du système anti-corruption, gouvernance sécuritaire)
La page 4 de chaque numéro est consacrée au centre de documentation. Le résumé d'un ouvrage sélectionné est présenté.	

Le site web du CSI (www.csi.gov.mg) contient tous les documents et rapports retraçant ses activités. Une amélioration dudit site est en cours. Les Bulletins d'information du CSI sont aussi téléchargeables sur le site.

3.6.2. Centre de documentation : pour un meilleur accès à l'information et au partage de connaissances

Les centres d'information et de documentation figurent parmi les éléments indispensables à toute stratégie visant à améliorer l'accès à l'information, pour faire face à l'opacité des administrations vis-à-vis du grand public que des publics spécialisés.

Concrètement, de par ses activités pour la promotion de la bonne gouvernance, le centre d'information et de documentation du CSI, mis en place en 2006, continue à être ouvert au public. La consultation des documents se fait sur place, mais il y a une possibilité de prêt en fonction des documents souhaités.

Par ailleurs, le CSI contribue à promouvoir la mission des professionnels de l'information et des bibliothèques en faveur de la transparence des documents notamment dans l'Administration Publique (activités gouvernance administrative).

Cependant, l'enveloppe budgétaire pour la rubrique documentation reste encore faible, ce qui handicape l'amélioration de notre centre de documentation, notamment dans l'acquisition de nouveaux ouvrages par rapport aux besoins et recherches des usagers de l'information.

Type de visiteurs fréquents	Etudiants (Université Antananarivo, ACEEM, UPRIM, CNTEMAD, IEP etc.) ; élèves ENAM, travailleurs.
Thématiques les plus recherchées/consultées	Corruption, bonne gouvernance, droit, finances publiques, collectivités territoriales,
Type de documents détenus	Littérature grise (rapport annuel, rapport de consultance) ; ouvrages, périodiques, usuels

3.7 ACCUEIL STAGIAIRES

Le CSI accueille des stagiaires, étudiants issus des filières de droit, économie, science politique et sociale etc., dans le but d'élargir le cercle de partenaires potentiels dans le domaine de la gouvernance et de l'Etat de droit.

Du 22 octobre au 22 Décembre 2014, un étudiant de l'Institut Supérieur de Madagascar (ISM) a fait un stage sur le thème « **Justice Indépendante garant de l'effectivité de l'Etat de Droit** ». L'objet du stage était d'analyser les problèmes liés à l'instauration d'un Etat de Droit effectif basé sur l'indépendance de la Justice.

Le rapport de stage a présenté des analyses sur l'état de lieu de la justice malagasy et formule quelques recommandations pour une justice indépendante.

IV. DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

Participation du CSI aux activités des partenaires	Date
Formation sur l'intégration des mesures anti-corruption dans la programmation du PNUD (UNDAF)	jeudi 16 janvier 2014
Recyclage sur les principes de programmation des Nations Unies (PNUD)	07 Février 2014
Validation de l'UNDAF par le comité de pilotage	27 février 2014
Atelier de lancement du rapport sur la coopération au développement (PCD 2012).	
Réunion du Conseil National pour le Développement (CND) à la Primature.	04 mars 2014
Atelier sur le regroupement des signataires de la charte accès à l'information (PGDI2, ONI, CSI, ...)	8 et 9 mai 2014
Conférence-débat au Lapa du Collège Saint Michel sur « Le droit d'ingérence dans les relations internationale » par le Pr Radanoara Julien et « La gestion et répartition des ressources naturelles » par le Père Raharison Alain Thierry	9 mai 2014
Journée africaine de l'administration et de la fonction publique	17 juin 2014
Colloque « crises récurrentes à Madagascar »	Carlton le 16 au 18 juin 2014
Atelier de restitution et de validation du bilan du dispositif anti-corruption, organisé par le Ministère de la Justice et le PNUD.	17 juin 2014
Réunion de réflexion sur projet d'appui au secteur public de la Banque Mondiale	18 juin 2014
Semaine du Foncier à Antananarivo	6-10 octobre 2014
Journées sur l'Etat des lieux de la communication et des Médias (Ministère Communication, PNUD, CINU, FLSH Université Antananarivo)	27-28 novembre 2014
Ateliers de « Réactualisation de la stratégie nationale de la lutte contre la corruption »	Du 20 novembre au 04 décembre 2014
Journée mondiale de la lutte contre la corruption	09 décembre 2014 : exposition à l'Hôtel de Ville
Conférence débat sur différents thèmes : organisées par l'association des Anciens de l'ENA à Madagascar	Janvier-novembre 2014

V. RECOMMANDATIONS AUX AUTORITES ET PERSPECTIVES

Nos recommandations portent sur l'appui au renforcement de la Gouvernance Publique et de l'Etat de Droit, par la mise en œuvre du Plan National de Développement, axe N°1 « la gouvernance, l'Etat de Droit, la sécurité, la décentralisation, la démocratie et la solidarité nationale ».

De ce fait quatre composantes de la gouvernance doivent être priorisées :

Composante « Gouvernance administrative » :

Lutte contre la corruption et la réforme de la justice

- stratégie nationale de lutte contre la corruption à mettre à jour en collaboration avec le BIANCO et le Ministère de la Justice. Les points essentiels porteront sur :
 - ✓ la saisine d'initiative (enquête préliminaire sans attendre les plaintes)
 - ✓ le renforcement de la Chaîne Pénale Anti-corruption
 - ✓ le suivi des dossiers transmis à la justice, afin d'améliorer la fluidité et la traçabilité des dossiers transmis aux tribunaux et le retour d'informations.
- gestion des conflits d'intérêts : cela survient lorsque l'intérêt privé d'un agent de l'Etat influence son action publique. On parle alors familièrement de « privatisation de l'Etat ».
 - ✓ communiquer sur le sujet auprès des agents de l'Etat et du public,
 - ✓ nommer des responsables spécialisés dans quelques ministères pilotes,
 - ✓ étendre progressivement le programme aux autres ministères ainsi qu'aux CTD.
- Réforme de la Justice : la solidité du système judiciaire s'est érodée à cause de soupçons de partialité voire de corruption. Pour lever ces doutes (sachant que la corruption est le plus souvent invisible), il est urgent de prendre des mesures de confiance, en collaboration avec le CSM :
 - ✓ mettre en place un système d'évaluation des magistrats avant chaque nomination
 - ✓ mettre en place des contrats de performance avec les chefs de juridictions : résultats mesurables, sanctions positives et négatives.
 - ✓ placer les magistrats au même rang que tous les citoyens en matière d'enquête préliminaire sur des plaintes de corruption, l'immunité ne jouant que pour une éventuelle poursuite judiciaire.

Finances publiques

Le principal défi est de mettre fin au gaspillage des fonds publics, afin de légitimer l'impôt et mettre en adéquation le discours sur l'intégrité et les pratiques administratives. Des standards de dépenses publiques clairs et rationnels devraient être diffusés.

Pour la transparence budgétaire, l'initiative d'« open budget » se traduirait par une chaîne d'élaboration du budget concertée à chaque étape. Une version allégée – dite « budget des citoyens » – mettrait le budget à la portée de la compréhension et du contrôle des citoyens.

Transparence à travers la promotion de l'accès à l'information et animation de la plateforme accès à l'information

Finalité :

Inculquer la culture de l'information pour une transparence de l'Administration : informer systématiquement du côté de l'Administration, et s'informer davantage des affaires publiques du côté des citoyens

Objectif :

Développer une relation de confiance entre les usagers et les administrations :

Activités :

- Accompagner l'Administration publique pour la mise en place (ou l'amélioration) d'une structure adéquate et d'un mécanisme d'accès à l'information (documents officiels disponibles) dans quelques organismes pilotes,
- Standardiser la gestion du fonds documentaire dans les organismes pilotes : installation de logiciel de gestion de fonds documentaire / informatisation du centre,
- Former les personnels en communication publique et en animation de centre d'information

Dimension « gouvernance politique »

Il convient de remédier aux carences juridiques des articles 37 à 40 de la loi 2011-012 relative aux partis politiques, qui énoncent le principe de transparence des sources de financement des partis, la transparence dans leur gestion. Les points suivants doivent clarifiés :

- La question de la précampagne
- la transparence des sources de financement des partis politiques, le plafonnement des dépenses de campagnes
- La notion d'utilisation des prérogatives de puissance publique liée au statut du candidat

Dimension « gouvernance locale »

A propos de la « Gouvernance locale », le CSI prévoit des activités citées ci-dessous :

- Finaliser le processus de décentralisation et de déconcentration pour une meilleure promotion du développement local ; une amélioration du cadre institutionnel et juridique de la décentralisation et de la déconcentration.
- Renforcer l'Etat de droit au niveau local par la consolidation de l'autorité locale et la mise en place de la Gouvernance réglementaire au niveau local.